

La réaction des Six à la deuxième candidature du Royaume-Uni

Source: CVCE. European Navigator. Christian Lekl.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_reaction_des_six_a_la_deuxieme_candidature_du_royaume_uni-fr-0869f167-9826-48fe-87c2-bc783e81e472.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



La réaction des Six à la deuxième candidature du Royaume-Uni

Le 11 mai 1967, le gouvernement britannique présente pour la deuxième fois sa candidature à l'adhésion aux Communautés européennes. Or, depuis le veto du président français Charles de Gaulle à la première demande d'adhésion britannique en 1963, sa position à l'égard de la participation du Royaume-Uni aux Communautés européennes n'a pas fondamentalement changé. Mais Londres estime que cette fois-ci, sûr du soutien des partenaires de la France, il sera possible de convaincre le président, d'autant plus que par rapport à la première demande d'adhésion en 1961, le gouvernement britannique a considérablement réduit ses exigences. Les partenaires de la France avaient déjà auparavant signalé leur accueil favorable à une nouvelle demande d'adhésion britannique, mais la réaction du général de Gaulle reste incertaine.

Dans une première réaction, le président français laisse planer le doute sur ses intentions. Il s'exprime en faveur d'une association entre les Communautés et le Royaume-Uni, mais ne s'oppose pas formellement à l'élargissement des Communautés, ce qui permet à ses membres d'examiner la demande britannique. Les partenaires de la France, quant à eux, réagissent favorablement à l'engagement du Royaume-Uni et se prononcent en faveur d'une Europe à Dix.

Mais Londres ne veut pas se contenter d'une association. D'autant moins que le gouvernement britannique se dit prêt à accepter, sous réserve de quelques ajustements financiers et d'une période de transition pour certains échanges commerciaux, l'acquis communautaire et les termes des traités. En outre, le Royaume-Uni apporte son savoir-faire dans le domaine nucléaire ainsi que ses capacités dans les technologies de pointe, ce qui lui permet d'autre part d'ouvrir de nouveaux marchés et de développer ses industries technologiques. Fort de cet apport ainsi que de l'appui des Cinq, Harold Wilson continue à demander la pleine adhésion

Commence alors une longue période de discussions entre la France et les Cinq sur l'ouverture de négociations d'adhésion et sur les conditions dans lesquelles celles-ci devraient se dérouler. Finalement, en juillet, les Six décident de demander, conformément à l'article 237 du traité de Rome, l'avis de la Commission des Communautés européennes sur la demande d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège. Le 29 septembre 1967, la Commission publie son avis. Elle note que, tout en apportant de grands changements, l'adhésion des pays candidats n'est pas de nature à modifier les objectifs fondamentaux, les caractéristiques propres et les méthodes des Communautés. Mais elle souligne également que les candidats doivent accepter l'acquis communautaire, c'est-à-dire les décisions adoptées avant l'élargissement, et épingle certains problèmes de l'économie britannique qui doivent être réglés avant l'adhésion, tel que le rétablissement de la balance des paiements ou la définition du rôle de la livre sterling. Avant de se prononcer définitivement sur les demandes d'adhésion des pays candidats, la Commission suggère l'ouverture immédiate de négociations d'adhésion. L'avis de la Commission ne permet donc pas de trancher la question, les Cinq et la France trouvant chacun des arguments en faveur de leur position respective. Ainsi, la France continue à s'opposer fermement à un début immédiat des négociations d'adhésion, avec l'argument qu'il faut d'abord trouver une solution aux problèmes britanniques soulevés par la Commission.